

Agence Départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'IT04

Assemblée générale extraordinaire de IT04 du 12 décembre 2023 (deuxième convocation)

Date de la 1^{ère} convocation : 10 novembre 2023 pour l'Assemblée générale du 27 novembre 2023

Date de la 2^{ème} convocation : 04 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 10 h 00, l'Assemblée générale de IT04, convoquée, s'est réunie aux Archives départementales, sous la présidence de Michel DALMASSO.

S'agissant d'une seconde convocation, l'Assemblée peut délibérer quel que soit le nombre de membre présents ou représentés (article 11 des statuts).

Nombre d'adhérents : le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, 165 structures de moins de 5 000 habitants, 12 structures entre 5 000 et 30 000 habitants et 2 structures de plus de 30 000 habitants

Présents, absents et pouvoirs : Cf. liste jointe

Etat des présents	Présent(s)	Pouvoir(s)	Absent(s)
1er Collège	3	0	17
2ème Collège	7	3	169

Secrétaire de séance : Claude CAMILLERI, Maire de Castellet-les-Sausses

1. Délibération AGE-23-01 – Modification des statuts

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 5511-1 et L 5511-1-1 ;

Vu les statuts de l'Agence départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04) adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 (AG-17-02) et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 (AGE-19-01);

Vu le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Entendu le rapport du Président présentant les nombreuses évolutions justifiant une proposition d'évolution des statuts qui s'organise principalement autour des points suivants :

- L'adaptation de l'objet de IT04 aux évolutions progressives de l'activité liées aux demandes des adhérents et au retour d'expérience fait sur les 6 premières années d'exercice ;
- L'intégration de la possibilité pour l'agence de développer le vote à distance et dématérialisé. La pandémie de COVID19 a pu démontrer l'intérêt mais aussi les limites concernant la dématérialisation des instances de gouvernance. Les évolutions technologiques permettent désormais de répondre aux enjeux évoqués lors de nos dernières assemblées : l'éclatement géographique des membres de IT04, le nombre important de représentants (plus de 200), les contraintes de quorum pour des élus très sollicités ou encore la prise en compte des coûts environnementaux de la tenue de tels évènements ;
- La modification des conditions de quorum des Assemblées générales pour tenir compte des difficultés et optimisations présentées ci-avant.

L'assemblée générale de IT04, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents le rapport qui valide cette modification statutaire.

Le Président de l'Agence départementale
Ingénierie et Territoires (IT04)

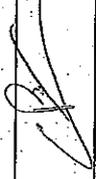


Michel DALMASSO

1er Collège (Conseillers départementaux)

Liste élargissement

Assemblée générale du 12 décembre 2023

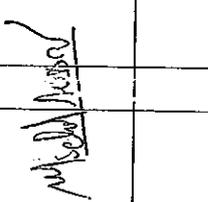
Nbre	Conseillers départementaux	Autres titres	Présents	Nbre	Représentés	Nbre	Absents	Nbre
1	BARREILLE Etiane				Pouvoir à			
2	BONDIL Claude			1	Pouvoir à			
3	BRES Jacques			0	Pouvoir à			
4	BRUSAT Marie-Claude				Pouvoir à			
5	CASTEL Jean-Claude	Maire de Corbières			Pouvoir à			
6	CATILLON Pierre				Pouvoir à			
7	COLOMERO Stéphanie			0	Pouvoir à			
8	COTTRET Michèle			0	Pouvoir			
9	DALMASSO Michel			1	Pouvoir à			
10	DELSAUX Alain			0	Pouvoir			
11	DESJARDINS Lila				Pouvoir à			
12	FAURE Evelyne				Pouvoir à			
13	GALTIER Camille	Maire de Manosque			Pouvoir			
14	GAUVAN Benoît	Maire d'Oraison			Pouvoir à			
15	GAY Robert	Maire de Mison			Pouvoir			

1er Collège (Conseillers départementaux)

Liste élargissement

Assemblée générale du 12 décembre 2023

Nbre	Conseillers départementaux	Autres titres	Présents	Nbre	Représentés	Nbre	Absents	Nbre
17	GOSSA Marcel			1	Pouvoir à			
18	JACQUES Elisabeth	Maire de La Condamine Présidente CCVUSP		0	Pouvoir à			
19	MAGNAN Marion			0	Pouvoir à			
16	MASSETTE René				Pouvoir à			
20	MORINEAUD Isabelle			0	Pouvoir à			
21	MOUTTE Michèle	Maire de Banon			Pouvoir à			
22	PAUL Patricia	Maire de St Etienne les Orgues		0	Pouvoir à			
23	POURCIN Pierre	Maire de Villemus			Pouvoir à			
24	PRIMITERRA Geneviève				Pouvoir à			
25	RAPONI Sandra			0	Pouvoir à			
26	ROUX Jean-Yves				Pouvoir à			
27	SARDELLA Laurie			0	Pouvoir à			
28	SURLE-GIREUD Magali	Maire de Colmars			Pouvoir à			
29	TRON Jean-Michel	Maire de Ubaye Serre- Ponçon			Pouvoir à			
30	VILLARD René	Maire de Château-Arnoux			Pouvoir à			
			TOTAUX	2				0

Données d'adhésion																			
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (Pop. DGF)	Adhésion de principe	Date admission principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convexité signée	Signature adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signature mandataires	Nbre 2	Commentaires
ANGLUN	Michel	AUDRAN	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patrice	1483	A	OUI	6/6/17	OUI	19/7/17	TOULOUSE Pierre (0) et Yves BLANCHET (sup)	OUI						
ALLEMAGNE EN PROVENCE	Alex	PIANETTI	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTER Camille	740	A	NON	12/6/17										
ALLONS	Christophe	JACOBBI	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	239	A	OUI	27/2/17	OUI	3/3/17	CAUVIN Claude	OUI						
ALLOS	Michel	LANTELME	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	5865	B	OUI	18/7/17	OUI	01/09/2017 20/07/2017	BIANCO Philippe et PELLISSIER Stéphane	OUI						
ANGLES	Alimé	BAC	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	96	A	OUI	2/6/17	OUI	14/04/2017 31/03/2017	BAC Alimé (0) et LAUTAUD Diane (sup)	OUI						
ANNOT	Marion	COZZI	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	1402	A	OUI		OUI	22/6/17	?	OUI						
ARCHAIL	Laurence	GUICHARD SAGNIEZ	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patrice	33	A	OUI	31/1/17	NON	27/03/2017 03/11/2017 10/06/2020	GUICHARD SAGNIEZ Laurence (0) et Sergio AUBERT (sup)							
AUBENAS LES ALPES	Sylvie	MARTELLI	Maire	Communauté de communes Hautes Provence Pays de Banon	DEPIEDS Jacques	113	A			OUI	17/6/23	„Brigitte MOYA (M. J. Pol. V. M. P. C. T. I. E. T. (sup)	OUI						
AUBIGNOSC	René	AVINENS	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varignon Durancq	AVINENS René	637	A	NON											

Données générales de l'adhésion																			
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DEF 2022	Type adhérent (strate pop. DCF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent ^{te} signée	Signataires adhérents	Nb>	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
AUTHON	Alain	RAHON	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Bulch	SPAGNOU Daniel	93	A	OUI	18/11/17	OUI	18/07/2017 18/07/2017	Alain RAHON (tit) et PESCE J. Claude (sup)	OUI						
AUZET	Christian	ISOARD	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	188	A	OUI		OUI	23/05/2017 26/07/2017	ISOARD Roger (tit) et MICHEL Simon (sup)	OUI						
BANON	Michèle	MOUTTE	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Barton	DEPIEDS Jacques	1233	A	OUI	18/09/17	OUI	22/08/2017 18/11/2017	WAGNER Philippe (tit) et BOUNOUS Jeany (sup)	OUI						
BARCELONNETTE	Sophie	VASINAY-RICOURT	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Saint-Ponçon	JACQUES Elisabeth	4484	A	NON											
BARLES	Patrick	GAETHOFS	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	183	A	OUI	27/2/17	OUI	17/2/17	PAYAN Claude	OUI						
BARRAS	Rémy	GRAVIERE	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	161	A			OUI	08/04/2018 26/06/2018	Guillem CHERON (tit) et Daniel GIRAUD (sup)	OUI						
BARREME	Jean-Louis	CHABAUD	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	593	A	OUI	02/11/17	OUI	03/11/17	CHABAUD Jean-Louis	OUI						
BAYONS	Régis	RIOTON	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Bulch	SPAGNOU Daniel	373	A	OUI	18/11/17	OUI	25/01/2017 12/2/2017	AURIAULT Patrick (tit) et Eloi RIVES (sup)	OUI						
BEAUJEU	Patrick	BERNARDINI	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	157	A	OUI	17/2/17	OUI	19/7/17	Etienne BONNET (tit) et Patrick BERNARDINI (sup)							

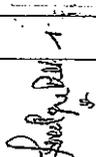
Données générales de l'adhérent										Données d'adhésion									
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DCF 2022	Type adhérent (Sera pop. DCF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date D'adhésion	Représentant(s)	Convient signés	Signatures adhérents	Nbre Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires	
BEAUVIEZER	Eric	GARNIER	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	959	A	OUI	24/1/17	OUI	27/02/2017 10/10/2017	NIM COLLINS (M) et Marie-Claude BUFPE (ep)	OUI						
BELLAFFAIRE	Bernard	CAVEING	Maire	Communauté de communes du département Bouch	SPAGNOU Daniel	185	A	OUI	13/3/17	OUI	16/3/17	?	OUI						
BEVONS	Marc	HUSER	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varapon Durance	AVINENS René	324	A	OUI		OUI	05/10/2017 22/06/2020	PLAUCHE Régis (M) et SCOTTI Patrick (ep)	OUI						
BEYNES	Sylvain	FLORES	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patrick	162	A	OUI	24/1/17	OUI	16/10/17	CAMILLO Christine (M) et JULIEN Bernard (ep)							
BIEUX	Gérard	COLLOMP	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	113	A			OUI	7/4/17	Gérard COLLOMP	OUI						
BRAS D'ASSE	Gilles	PAUL	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patrick	648	A												
BRAUX	Stéphane	GRAC	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	285	A	OUI	24/1/17	OUI	20/03/2017 24/07/2017	BIENVASSEZ-COSTE Eric (M) et COSTE Jean-Paul (ep)							
BRILLANNE	Jean-Charles	BORGHINI	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	1167	A												
BRUNET	François	BERARD	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	382	A												

Données générales de l'adhérent

Données d'adhésion

Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (force pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délégation prise	Date Délégation	Représentant(s)	Convaincu signés	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
BRUSQUET	Gilbert	REINAUDO	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	1036	A	OUI	10/4/17	OUI	10/04/2017 31/03/2017 28/08/2023	REINAUDO Gilbert (M) et IYARONNE Gérard (sup)	Oui						
CAIRE	Jean-Michel	MAGNAN	Maire	Communauté de communes du Sibieronnais Blaisis	SPAGNOU Daniel	105	A	OUI	27/1/17	OUI	27/02/2017 26/08/2017	Séverine MARTIN (M) et Jacky MARTIN (sup)	Oui						
CASTELLANE	Bernard	LUPERINI	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	2211	A	OUI	6/4/17	OUI	22/09/2017 13/02/2018 29/05/20	VINCENT Jean-Marc (M) et MARTINO Stéphanie (sup)				CAMILLERI			
CASTELLARD-MELAN	Chantal	BARDIN	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	97	A	OUI	27/1/17	OUI	23/02/21 12/03/2023	Jérôme DENEUVE (M) et Chantal BARDIN (sup)	Oui						
CASTELLET	Benoit	GOUN	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	343	A												
CASTELLET LES SAUSSES	Claude	CAMILLERI	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	220	A	OUI	17/1/17	OUI	01/04/2017 01/09/2017 04/07/2023	CAMILLERI Claude (M) et BEYTT Gay (sup)	Oui						
CERESTE	Gérard	BAUMEL	Maire	Communauté de communes Pays d'Apt Luberon	RIPERT Gilles	1453	A	OUI	6/5/17	OUI	18/8/17	Gérard BAUMEL (M) et Jean-Louis de BOISSEZON (sup)	Oui						Pouvoir à allouer
CHAFFAUT-SAINT JURSON	Claude	ESTIERNE	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	834	A	OUI	7/8/17	OUI	07/05/2017 04/03/2023 20/06/2023	Serge LACOURASSE (M) et Michel MASCHON (sup)	Oui						
CHAMPTERCIER	Antoine	ARENA	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	918	A	Suspendu	18/5/17	Suspendu	16/05/2017 12/05/2017	BARRET Michel et AGNEUS Antoinette							

Données d'adhésion

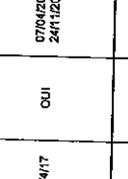
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (statut pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convient signé	Signature adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signature mandataires	Nbre 2	Commentaires
CHATEAU ARNOUX	René	VILLARD	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	6276	B			OUI	20/12/22	René VILLARD et Marc ROVIRA (M) Gérard BENOIT et Stéphane FAYET (exp)	OUI						
CHATEAUFORT	Geneviève	DEMONTS	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Buisson	SPAGNOU Daniel	44	A	OUI		OUI	18/11/17	JAUBERT Nicolas (M) et SILVÈSTRE Francis (exp)	OUI						
CHATEAUNEUF MIRAVAL	Jean Philippe	MARTINOD	Maire	Communauté de communes Jabron Lire Vançon Durance	AVINENS René	106	A	OUI		OUI	17/09/23	MARTINOD J-Philippe (M) et SIRI Roger (exp)	OUI						
CHATEAUNEUF VAL SAINT-DONAT	Frédéric	DRAC	Maire	Communauté de communes Jabron Lire Vançon Durance	AVINENS René	648	A	OUI	31/11/17	OUI	12/09/23	Frédéric DRAC	OUI						
CHATEAUREDON	Sandrine	NEBES	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	78	A			OUI	22/06/23	Sandrine NEBES (M) et Brigitte COCHET (exp)							
CHAUDON NOBANTE	Evelyne	BALL	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Vardon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	244	A	OUI	10/01/17	OUI	31/11/17	7	OUI						
CLAMENSANE	Charlotte	PLAZANET	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Buisson	SPAGNOU Daniel	235	A	OUI	20/11/17	OUI	10/06/17	René FERRENG (M) et Sylvain GOSIÖD (exp)	OUI						
CLARET	Frédéric	LOUCHE	Maire	Communauté d'Agglomération Gap - Talland - Durance	DIDIER Roger	311	A	OUI		OUI	21/03/17	Frédéric LOUCHE (M) et Christophe CURATTO (exp)	OUI						
CLIMANC	Thierry	VIALE	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Vardon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	364	A	OUI		OUI	09/04/2017 21/07/2017	VALLÉ Thierry (M) et PAUL CHIFFOLEAU (exp)	OUI						

Données générales de l'adhésion																		
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (critère pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délégation prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent signé	Signatures adhérents	Nbre Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
COLMAR LES ALPES	Magali	SURLE-GRIEUD	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	1008	A	OUI	28/3/17	OUI	21/4/17	SURLE-GRIEUD Magali	OUI					
Communauté d'Agglomération Gap - Tallard - Duranc	Roger	DIDIER	Président	Communauté d'Agglomération Gap - Tallard - Duranc	DIDIER Roger	928	A	OUI		OUI	209/18	Roger DIDIER	OUI					
Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	Maurice	LAUGIER	Président	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	2347	B	OUI	21/2/17	OUI	13/02/2017 20/07/2017 10/07/2017	François GERIN-JEAN et Philippe MARANGES (tit) et Robert MARTORANO et Bruno BICHON (sup)	OUI					
Communauté de communes du Sièleronnais Bulch	Daniël	SPAGNOU	Président	Communauté de communes du Sièleronnais Bulch	SPAGNOU Daniël	13595	B	OUI		OUI	19/12/2017 28/07/2020 18/06/2023	Jean-Yves SIGAUD et Jean-Christophe BORCHI et Jean-Michel MAGRAN et Robert ZUNINO (sup)	OUI					
Communauté de communes Haute Provence Pays de Brian	Jacques	DEPEDES	Président	Communauté de communes Haute Provence Pays de Brian	DEPEDES Jacques	11886	B	OUI	28/3/17	OUI	14/03/2017 23/09/2017	Jean-Paul GRUSSO (tit) et Jacques DEPEDES (tit)	OUI					
Communauté de communes Jabron Lure Vançon Duranc	René	AVINENS	Président	Communauté de communes Jabron Lure Vançon Duranc	AVINENS René	6806	B			OUI	16/6/23	Patrick HEYRIES et Frédéric DAUPHIN (titulaires) - Yannick GENDRON et Eric CHAUBEBC (suppléant)	OUI					
Communauté de communes Pays d'Api Luberon	Gilles	RIPERT	Président	Communauté de communes Pays d'Api Luberon	RIPERT Gilles	1463	A	NON										
Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure	David	GEHANT	Président	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure	GEHANT David	11679	B			OUI	21/09/23	Meyss BLANC et Christian COTTEZ (tit) Caroline MASPER et Christophe LOPEZ (sup)	OUI					
Communauté de communes Sarre-Poignon Val d'Avance	José	BONNAFFOUX	Président	Communauté de communes Sarre-Poignon Val d'Avance	BONNAFFOUX José	518	A	NON	27/1/17		19/02/2018 03/10/2022	Pierre TOMANO						

Données générales de l'adhérent

Données d'adhésion

Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (genre pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date d'éligibilité	Représentant(s)	Convent* signé	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Sère-Ponçon	Elisabeth	JACQUES	Présidente	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Sère-Ponçon	JACQUES Elisabeth	17533	B			OUI	16/02/23	Sophie VAGINAY RICOURT	OUI						
CONDAMINE CHATELARD	Elisabeth	JACQUES	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Sère-Ponçon	JACQUES Elisabeth	349	A			OUI	27/09/2021 (enr) 26/07/23 (report)	Elisabeth JACQUES	OUI						
CORBIERES	Jean Claude	CASTEL	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Cécile	1289	A	NON	19/7/17										
CRUIS	Félix	MOROSO	Maire	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montaigne du Lure	GEHANT David	757	A	OUI		OUI	18/12/17	ORLANDO André (M) et DERRIVES Stéphanie (sup)	OUI						
CUREANS	Laurence	ALLIX	Maire	Communauté d'Agglomération Gap - Tallard - Durance	DIDIER Roger	617	A	OUI		OUI	13/10/2017 11/12/2017	CARABCEUF Catherine (M) et BERNARD Paul-Gez (sup)	OUI						
CUREL	Thierry	BELLEMAIN	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varçon Durance	AVINENS René	85	A			OUI	4/1/22	BELLEMAIN Thierry (M) et POULADOUCHE Antoine (sup)							
DAUPHIN	Michèle	BERTIN	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Barcelon	DEPIEDS Jacques	965	A	OUI	10/4/17	OUI	16/03/2017 21/08/2017	BERTIN Michèle (M) et PISTORESI Guy (sup)	OUI						
DEMANDOLX	Baptiste	GAGLIO	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	176	A	OUI	20/4/17	OUI	19/04/2017 28/09/2017	MANGIAPPA Ljubovic (M) et MANGIAPPA Christophe (sup)	OUI						
DIGNE-LES-BAINS	Patricia	GRANET-BRUNELLO	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	18128	B												

Données générales de l'adhérent										Données d'adhésion									
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Date délibération prise	Date délibération	Représentant(s)	Consent* signé	Signatures adhérents	Nbre Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires	
DRAIX	Victor-Pascal	SERRA	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	123	A	OUI	10/5/17	OUI	5/7/17	SERRA Victor-Pascal (M) PELESTOR Michèle (sup)							
Durance Luberon Verdon Agglomération	Camille	GALTER	Président	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTER Camille	66188	C	OUI		OUI	20/3/18	Serge FAUDRIN et Gilles MEGIS (M) et Béatrice GARCIA et Henri GARCIA (sup)	OUI						
ENCHASTRAYES	Albert	OLIVERO	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Saint-Urpon	JACQUES Elisabeth	2349	A												
ENTRAGES	Marie-José	MAGAUD	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	143	A	OUI	20/4/17	OUI	07/04/2017 24/11/2017	MAGAUD Marie (M) et STEINART Chantal (sup)	OUI						
ENTREPIERRES	Florence	CHELAN	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Eubé	SPAGNOU Daniel	488	A	OUI		OUI	30/6/17	CHELAN Florence							
ENTREVAUX	Luca	GUIBERT	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	1052	A	OUI	30/3/17	OUI	06/03/2017 19/09/2017	Luca GUIBERT	OUI						
ENTREVENNES	Séverine	REYNE	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTER Camille	252	A												
ESCALE	Claude	FIABERT	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	1438	A	OUI	16/1/17	OUI	07/02/2017 20/05/2017 28/03/2023	LAUGA Jean-Paul (M) et RAMPONI Bruno (sup)	OUI						
ESPARRON DE VERDON	Guy	BURLE	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTER Camille	604	A												

Données d'adhésion

Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent signés	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
ESTOUBLON	Carole	TOUSSAINT	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	663	A	OUI	25/11/17	OUI	10/04/2017 12/09/2017	MONTAGARD Pascal (M) et GRANDJEAN Paul-Michel (sup)	Oui						
FAUCON DE BARCELONNETTE	Hélène	GARCIER-RICHAUD	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Isère-Puyon	JACQUES Elisabeth	441	A			OUI	15/12/20	GARCIER-RICHAUD Hélène (M) et JEAN Daniel (sup)							
FAUCON DU CAIRE	Robert	ZUNINO	Maire	Communauté de communes du Sièclesval Buié	SPAGNOU Daniel	72	A	OUI	29/17	OUI	22/03/2017 20/06/2017	Robert ZUNINO et Daniel GUERASSIMENKO	Oui						
FONTIENNE	Sylv	JAUFFRED	Maire	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure	GEHANT David	175	A												
FORCALQUIER	David	GEHANT	Maire	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure	GEHANT David	5505	B	NON	25/06/17										
FUGERET	André	PESCE	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	341	A	OUI	30/11/17	OUI	28/1/17	PESCE André							
GAMAGOBIE	Sylvie	BELMONTE	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	93	A	OUI		OUI	5/7/22	BELMONTE Sylvie (M) et MONCOZ WALDONADO Julien (sup)	Oui						
GARDE	Jéji	LAUGIER	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	189	A	OUI	18/11/17	OUI	13/04/2017 25/07/2017	BRUNA Edgys (M) et PRAYAL Bernard (sup)	Oui						
GIGORS	Gérard	MAGAUD	Maire	Communauté de communes du Sièclesval Buié	SPAGNOU Daniel	103	A	OUI	4/01/17	OUI	14/04/2017 22/10/2017	MAGAUD Gérard (M) et BRUN Francis (sup)	Oui						

Données générales de l'adhérent														Données d'adhésion					Commentaires	
Cultivité	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (Group. Pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Date de libération prise	Date d'expiration	Représentant(e)	Consent. signé	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires	
GREOUX LES BAINS	Paul	AUDAN	Maire	Durance Liberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	5509	B	OUI	29/04/17	OUI	22/06/2017 23/09/2017	Raymond MAZZOLEN (M) et Miche BRIEFAUD (sup)	OUI							
HAUTES-DUYES	Milo	ZANARTU HAYER	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	54	A	OUI		OUI	23/11/17	Heni SALVAN (M) et Christian MARTTEL (sup)	OUI							
HOSPITALET	Nicolas	LAPALLE	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Banon	DEPIEDS Jacques	127	A	OUI					OUI							
JAUSSIERS	Jacques	FORTOUL	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	JACQUES Elisabeth	1960	A	OUI		OUI	28/2/18	Ludien GILLY (M) et Jacques FORTOUL (sup)	OUI							
JAVIE	Alex	BOGHOSSIAN	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	446	A	OUI		OUI	14/9/17	Alex BOGHOSSIAN	OUI							
LAMBRUISSE	Robert	MARTORANO	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUSIER Maurice	179	A	OUI	9/5/17	OUI	21/04/2017 09/12/2017 09/03/2021	MARTORANO Robert (M) et BELLON Patrick (sup)	OUI							
LARDIERS	Robert	USSEGLO	Maire	Communauté de communes Pays Focailien et Montagne de Lure	GEHANT David	182	A	OUI		OUI	29/08/2017 24/10/23	USSEGLO Robert (M) et FEDELE Marine (sup)	OUI							
LAUZET-UBAYE	Agnès	PIGNATEL	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	JACQUES Elisabeth	347	A	OUI		OUI	20/12/2018 13/10/2020	SICELLO Manuel (M) et RONDON Jean-Michel (sup)	OUI							
LIMANS	Céline	MOSTERO	Maire	Communauté de commune Pays Focailien et Montagne de Lure	GEHANT David	528	A	OUI		OUI	12/07/17	FLURFF Nicolas (M) et GAUFERT Laurent (sup)								

Données d'adhésion

Données générales de l'adhérent

Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date délibération	Représentant(s)	Convent* signé	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
LURS	Claire	BENTOSELA	Maire	Communauté de communes Pays Forézien et Montagne de Lure	GEHANT David	488	A	OUI		OUI	28/11/2017 29/09/2020	PREYCST François (tit) et GIVAUDAN Michel (sup)							
MAJASTRES	Jean	SEVENIER	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	19	A	OUI	30/3/17	OUI	24/3/17	SEVENIER Jean	OUI						
MALJAI	Sonia	PONTAINE	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	2051	A												
MALLEFOUGASSE-AUGES	Jean Paul	DEORSOLA	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	384	A	OUI	29/3/17	OUI	24/03/2017 27/11/2017	ARCIDIAONO Dominique (tit) et CLAUDE Patrick (sup)	OUI						
MALLEMOISSON	Jean-Paul	COMTE	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	1066	A	OUI		OUI	08/08/2017 24/08/2017 08/10/2020	PELESTOR Gérard (tit) et HOSTAGHY Jean-Pierre (sup)	OUI						
MANE	Jacques	DEPIEDS	Maire	Communauté de communes Hauts Provence Pays de Blénon	DEPIEDS-Jacques	1528	A	OUI	10/2/17	OUI	08/02/2017 04/10/2017	Alex FERRI (tit) et Stéphanie LALE CASTAIGN (sup)	OUI						
MANOSQUE CEDEX	Camille	GALTIER	Maire	Durance Luberon Varzon Agglomération	GALTIER Camille	23881	B												
MARCOUX	Christien	BOYER	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	517	A	OUI	12/05/2017	OUI	04/07/2017 26/09/23	BOYER Christian (tit) et ISUAU Jean-Pierre (sup)							
MEAILLES	Viviane	PONS-BERTAINA	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Varzon - Sources de Lumière	LAUBIER Aurélie	256	A	OUI	12/4/17	OUI	08/04/2017 30/09/2017	PONS BERTAINA Viviane (tit) et GONZALEZ Jean-José (sup)	OUI						

Données d'adhésion																					
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent signé	Signatures adhérents	N°: n	Pouvoir-attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires		
MEES	Fédéric	PUECH	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	3879	A														
MELVE	Jean-Christien	BORCHI	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Buisch	SPAGNOU Daniel	138	A	OUI	24/1/17	OUI	14/02/2017 05/10/2017	Jean-Christien BORCHI (M) et Catherine MESY-ROBIN (exp)	OUI								
MEOLANS-REVEL	Daniel	MILLION-ROUSSEAU	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Sarre-Ponçon	JACQUES Elisabeth	692	A	OUI	28/1/17	OUI	23/03/2017 24/07/2017 27/02/2018 28/09/2023	MILLION ROUSSEAU Daniel (M) et BLERVAQUE Jean-François (exp)	OUI								
MEZEL	Maria-Rose	COUJON	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	741	A			OUI	17/8/22	Claude SEGOND	OUI								
MIRABEAU	Hugo	DECROIX	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	556	A	OUI	17/1/17	OUI	22/02/2017 21/09/2017	Serge CAREL (M) et DECROIX Hugo (exp)	OUI								
MISON	Robert-Henri	GAY	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Buisch	SPAGNOU Daniel	1292	A	OUI	17/1/17	OUI	21/03/2017 12/09/2017	CONSTANS Didier (M) et RE Jean-Louis (exp)	OUI								
MONTAGNAC-MONTEPEZAT	François	GRECO	Maire	Durance Luberon Vardon Agglomération	GALTIER Camille	888	A			OUI	24/3/23	GRECO François (M) et TORMO Jean-Claude (exp)	OUI								
MONTCLAIR	Blanca	SAVORVIN	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	1387	A	OUI		OUI	04/10/2017 03/12/2020	SAVORVIN Blanche (M) et HERMITTE Jean-Louis (exp)									
MONTFORT	Yannick	GENDRON	Maire	Communauté de communes Joron Lure Vangon Durançon	AVINENS René	342	A	OUI	3/8/17	OUI	23/2/17	Gérard FLANCHE et Nicolas SUBTEL	OUI								

Données d'adhésion																		
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Date Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent signé	Signatures adhérents	Nb. Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
MONTFURON	Pierre	FISCHER	Maire	Durance Luberon Vercors Agglomération	GALTIER Camille	257	A	NON										
MONTJUSTIN	Mathias	GUBERT	Maire	Communauté de communes Hautes Provence Pays de Briançonnais	DEPIEDS Jacques	77	A	OUI	15/3/17	OUI	28/1/21	BRUN Damien (M) et MELONI Didier (sup)	OUI					
MONTLAUX	Camille	FELLER	Maire	Communauté de communes Pays Forçatier et Montagne de Lure	GEHANT David	271	A	OUI		OUI	18/05/2017 26/07/2017	FELLER Camille (M) et Nicolas MEZZASALMA (sup)						
MONTSAULIER	Serge	MARTIN	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Briançonnais	DEPIEDS Jacques	197	A	OUI		OUI	11/11/17	MARTIN Serge (M) et CECCHINI Patrick (sup)	OUI					
MOREZ	Alain	COULLET	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUSIER Maurice	332	A	OUI	20/1/17	OUI	21/1/17	DOL Serge	OUI					
MOTTE DU CAIRE	Jérôme	FRANCOU	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Buisson	SPAGNOU Daniel	665	A	OUI	19/1/17	OUI	19/03/2017 02/08/2017	FRANCOU Jérôme (M) et Patrick MEYER (sup)	OUI					
MOUSTIERS SAINTE MARIE	Marc	BONDIL	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	939	A	OUI	17/8/17	OUI	10/03/2017 26/03/2017 18/08/21	BONNET Michel et LIONS Nicolas	OUI					
MURE SUR ARGENS	André-Luc	BLANC	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUSIER Maurice	506	A	OUI		OUI	7/1/17	DELSAUX Alain	OUI					
NIBLES	Jean-Jacques	LACHAMP	Maire	Communauté de communes du Sisteronais Buisson	SPAGNOU Daniel	51	A	OUI	20/1/17	OUI	20/7/17	NUNEZ Fabiola (M) et DESRUVAUX Michel (sup)	OUI					

Données d'adhésion

Données générales de l'adhérent

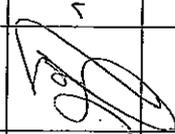
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent. signé	Signatures adhérents	N°cc	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
NOZELLES	Christophe	LOPEZ	Maire	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montaigne de Lure	GEHANT David	363	A			OUI	11/02/1	Paul ROMANIC (tit) et Christophe LOPEZ (exp)	Oui						
NOYERS SUR JABRON	Brice	CHABEBEC	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varignon Duranco	AVINENS René	589	A	NON	28/1/17										
OMERGUES	Alain	COSTE	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varignon Duranco	AVINENS René	200	A	OUI	21/2/17	OUI	16/02/2017 19/06/2017 16/09/2017 06/06/2021	COSTE Alain (tit) et COSTE Sylvia (exp)	Oui						
ONGLES	Maryse	BLANC-VENTRE	Maire	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montaigne de Lure	GEHANT David	494	A	OUI		OUI	9/5/17	BLANC-Maryse et DUMANIE Gérard							
OPPELETTE	Laurent	FAYET	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Barcoz	DEPIEDS Jacques	102	A			OUI			Oui						
ORASON	Benoit	GAUVAN	Maire	Duranco Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	6081	B												
PALUD SUR VERDON	Michèle	BIZOT-GASTALDI	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	486	A	OUI		OUI	19/2/18	BIZOT-GASTALDI Michèle et ALBERT Jean-Pierre	Oui						
PEPIN	Frédéric	DAUPHIN	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varignon Duranco	AVINENS René	1634	A	OUI	23/11/17	OUI	13/08/2017 28/11/2017	PTASZYNSKI Sabine (tit) et SANCHEZ-MATEU Philippe (exp)	Oui						
PEYROULES	Frédéric	CLUET	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	447	A	OUI	9/5/17	OUI	14/04/2017 21/07/2017	SEBASTIAN-MAYAFFRE Vanessa (tit) et GRAUD Noël (exp)	Oui						

Données d'adhésion																		
Collectivité	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (statut pop. DGF)	Achévement principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent signés	Signatures adhérents	N°s : Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
PEYRUS	Patrick	VIVOS	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	2843	A	OUI		OUI	09/02/2018 08/11/2023	Patrick VIVOS						
PIESUT	Adèle	KUENTZ	Maire	Communauté de communes Sers-Ponçon Val Cravencia	BONNAFFOUX Jobi	224	A	OUI	27/9/17	OUI	21/9/17	Adèle KUENTZ	OUI					
PIERRERUE	Didier	DERUPT	Maire	Communauté de communes Pays Forcalquier et Montagne de Lure	GERANT David	607	A	OUI	30/1/17	OUI	19/9/17	Agnès GUERINI et Michel FIGAOLIC						
PERREVERT	André	MILLE	Maire	Durance Luberon Vercors Agglomération	GALTIER Camille	4161	A	NON										
PONTIS	Georges	GAMBAUDO	Maire	Communauté de communes Aulour du Lac de Sers-Ponçon	EYMEUD Chantal	184	A	OUI	24/1/17	OUI	12/4/21	GAMBALDO Georges (tit) et FLUCHERE Frédéric (sup)	OUI					
PRADS HAUTE-BLEONE	Françoise	BASSET	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	392	A	OUI	24/1/17	Suspendu	10/02/2017 04/07/2017 15/05/2023	BARTOLINI Bernard (tit) et LARDIER Alain (sup)	Non					
Provence Alpes Agglomération	Patricia	GRANET-BRUNELLO	Présidente	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	55542	C			OUI	23/02/2020 17/02/2021	Patrick VIVOS et Antoinette ARENA (tit) Denis BAILLE et Beatrice SAVORIN (sup)	OUI					
PUMICHEL	Claude	DECONHOUT	Maire	Durance Luberon Vercors Agglomération	GALTIER Camille	351	A											
PUMISSON	Fabien	BONINO	Maire	Durance Luberon Vercors Agglomération	GALTIER Camille	883	A			OUI	16/11/20	Céline PICCA (tit) et Stéphanie SIMON (sup)	OUI					

Données générales de l'adhérent

Données d'adhésion

Collectivité	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent. signée	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
ROCHETTE	Claude	DROGOU	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	122	A	OUI	22/2/17	OUI	06/04/2017 21/09/2017	DROGOU Claude (tit) et DROGOU André (sup)	Oui						
ROUGON	Jean-Marie	AUDIBERT	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	207	A	OUI	27/1/17	OUI	21/04/2017 25/06/2017	AUDIBERT Jean-Marie (tit) et FERRARIS Alain (sup)	Oui						
ROUVOLES	Silvia	MEGIS	Maire	Diverses Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	685	A			OUI	22/2/23	MEGIS Silvia (tit) et COCLAUD Alain (sup)	Oui						
SAINTE ANDRE LES ALPES	Serge	PRATO	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	1298	A	OUI	3/3/17	OUI	15/02/2017 23/02/2017	PRATO Serge (tit) et Pascal SERPOND (sup)	Oui						
SAINTE BENOIT	Maurice	LAUGIER	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	236	A	OUI	18/2/17	OUI	30/05/2017 25/03/2017 05/07/2021	Maurice LAUGIER	Oui						
SAINTE ETIENNE LES ORGUES	Patricia	PAUL	Maire	Communauté de communes Pays Focailquier et Montagne de Lure	GEHANT David	1634	A	OUI	14/02/2017 01/09/2017 28/11/22	OUI	8/2/17	PAUL Patricia							
SAINTE GENIEZ	Olivier	CHABRAND	Maire	Communauté de communes du Sésannais Sud-est	SPAGNOU Daniel	173	A	OUI		OUI	30/10/17	Olivier CHABRAND (tit) et Jean-Paul ARMAND (sup)	Oui						
SAINTE JACQUES	Aix	CHALLAN	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	108	A	OUI	8/5/17	OUI									
SAINTE JEANNE	Jacqueline	PIERRISNARD	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	64	A	OUI	16/5/17	OUI	10/6/17	MANENT Patrick (tit) et MANENT Serge (sup)	Oui						

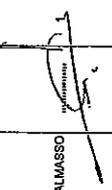
Données d'adhésion																			
Communes	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Delibération prise	Date Delibération	Représentant(e)	Convent* signée	Signatures adhérents	Non	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Rôle 2	Commentaires
SAINT JULIEN D'ASSE	Jean-Flora	ALLAUD	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	523	A	OUI		OUI	8/7/18	MENS Jacques et ALLAUD Jean-Flora							
SAINT JULIEN DU VERDON	Thierry	COLLOMP	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	234	A	OUI	15/2/17	OUI	15/2/17	COLLOMP Thierry	OUI						
SAINT JURS	Danielle	URQUIZAR	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	226	A	OUI	19/1/17	OUI	11/03/2017 30/08/2017	Mme URQUIZAR Daniele (M) et Laurent GIRARD-BESQUIER (sup)	OUI						
SAINT LAURENT DU VERDON	Nadine	GRILLON	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	176	A	NON	17/1/17										
SAINT LIONS	Madeleine	ISNARD	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUSIER Maurice	70	A	OUI	1/5/17	OUI	18/04/2017 03/07/2021	ISNARD Madeleine (M) MACCIONI Georges (sup)	OUI						
SAINT MAIME	Stéphane	PARRAUD	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Banon	DEPEDS Jacques	533	A	OUI	24/5/17	OUI	12/07/2017 08/04/2021 29/05/23	Claude MONIER (M) et Bernard LAUTHIER (sup)	OUI						
SAINT MARTIN DE BROMES	Laurence	DEPEDS	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	806	A												
SAINT MARTIN LES EAUX	Stéphane	DELRIEU	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Banon	DEPEDS Jacques	128	A	OUI		OUI	18/05/2017 18/12/2017	SALICIS (M) et DELRIEU Stéphane (sup)	OUI						
SAINT MARTIN LES SEYNE	Christèle	REBOUL	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	34	A												

Données générales de l'adhérent														Données d'adhésion					
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent* signé	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
SAINTE MICHEL L'OBSERVATOIRE	Jean-Paul	GROSSO	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Briançon	DEPIEDS Jacques	1432	A	OUI	12/8/17	OUI	29/8/17	DEPOISSON Pascal	OUI						
SAINTE MICHEL L'OBSERVATOIRE	Bernard	ISCARD	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Saint-Pons	JACQUES Elisabeth	464	A	OUI	3/4/17	OUI	29/03/2017 22/09/2017	BEHETS Jan (M) et ESTACHY Robert (sup)	OUI						
SAINTE PIERRE	Stéphanie	PATRICOLA	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	142	A	OUI	3/7/17	OUI	22/7/17	ROTH René (M) et PATRICOLA Stéphanie (sup)	OUI						
SAINTE PONS	Dominique	CYROGLIC	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Saint-Pons	JACQUES Elisabeth	841	A	OUI	12/6/17	OUI	27/7/23	CYROGLIC Dominique (M) et BARDIN Régine (sup)	OUI						
SAINTE PONS	Nicolas	FIGUIERE	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varignon Duranc	AVINENS René	239	A	OUI		OUI	17/03/2018 15/04/21	SOILLY MILOTT Yvonique (M) et BIARESSE Françoise (sup)	OUI						
SAINTE CROIX A LAUZE	Marie-Christine	ALMERAS	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Briançon	DEPIEDS Jacques	116	A	OUI		OUI	19/8/17	REYNIER Marlier (M) et HUBERT BLANC (sup)	OUI						
SAINTE CROIX DU VERDON	Bruno	BOURJAC	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	348	A	OUI		OUI	13/9/17	OLIVIER HIDALGO (M) et JEAN- MARIE BOURJAC (sup)	OUI						
SAINTE TULLE	Jean-Luc	QUIERAS	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Corinne	3569	A	OUI		OUI	19/12/18	BURLE Jacques (M) et Christian CHENEZ (sup)	OUI						
SALIGNAC	Angélique	EULOGE	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Varignon Duranc	AVINENS René	694	A	OUI	10/3/17	OUI	07/03/2017 19/09/2017	CHAX Chantal (M) et GAUTHIER M. Estelle (sup)	OUI						

Données générales de l'adhérent													Données d'adhésion						
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent' signée	Signatures adhérents	N° re	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Non 2	Commentaires
SAUMANE	Fabrice	PAUL	Maire	Communauté de communes Hauts Provence Pays de Bianon	DEPIEDS Jacques	184	A	OUI	11/5/17	OUI	04/05/2017 18/10/2017	PAUL Fabrice (M) et MENDEZ Laurent (exp)	OUI						
SAUSSES	Franck	DAGONNEAU	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	198	A	OUI	30/1/17	OUI	07/02/2017 10/05/2017 18/07/2017	DAGONNEAU Franck (M) et Mireille COTTRET (exp)	OUI						
SELONNET	Benoit	CAZERES	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	1044	A	OUI	6/2/17	OUI	22/05/2017 27/07/2017	CAZERES Benoit (M) et Alain CAVA (exp)							
SENEZ	Gilles	DURAND	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	233	A	OUI	2/8/17	OUI	7/4/17	DURAND Gilles	OUI						
SEYNE	Laurent	PASCAL	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	2602	A	Suspendu		Suspendu	25/8/17	HERMITTE Francis							
SI AEP Forcalquier Méne Plerrenu Nizelles	Jacques	DEPIEDS	Président	Multiple	DEPIEDS Jacques GEHANT David	8004	B			OUI		DEPIEDS Jacques							
SI AEP Nîmes Châteauvert	Jean-Jacques	LACHAMP	Président	Communauté de communes du Sud-est de la Vallée de la Gardon	SPAGNOU Daniel	95	A	OUI	20/4/17	OUI	18/5/17	LACHAMP Jean-Jacques (M) et BERAUD Jean-Pierre (exp)	OUI						
Syndicat Intercommunal Eau Potable Assainissement Lure (SEPAL)	Nicolas	LAPAILLE	Président	Communauté de communes Hauts Provence Pays de Bianon	DEPIEDS Jacques	651	A	OUI	11/08/2017 14/09/2017	OUI	29/9/17	LAPAILLE Nicolas (M) et ROUSSOT Laurent (exp)	OUI						
SI Salignac Entreplèbres	Jean-Marie	DELAEROIX	Président	Multiple	AVIENS René SPAGNOU Daniel	1183	A	OUI	2/6/17	OUI	14/03/2017 22/10/2020	Jean-Marie DELAEROIX et Jean-Philippe BARRIST	OUI						

Données d'adhésion																		
Collectivité	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (titre pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent. signée	Signatures suffisantes	Nbre Pouvoir-attribués	Signatures individuelles	Nbre 2	Commentaires
SRIGONCE	Chistian	CHIAPELLA	Maire	Communauté de communes Pays Forézien et Montagne de Lure	GEHANT David	555	A	OUI		OUI	19/05/2017 08/02/2017	RIGUERO Sylvain (M) et MAULLET Fabrice (sup)						
SIGOYER	Michel	HERNANDEZ	Maire	Communauté de communes du Sisteronnais Bluch	SPAGNOU Daniel	123	A	OUI	3/4/17	OUI	23/02/2017 13/04/2023	CARNE HEGOT	OUI					
SIMANE LA ROTONDE	Thibault	DALLAPORTA	Maire	Communauté de communes Haute Provence Pays de Senon	DEPIEDS Jacques	824	A	OUI	30/1/17	OUI	20/01/2017 18/02/2017	Louis LAUDIN (M) et Bernard RENEY (sup)	OUI					
SISTERON	Daniel	SPAGNOU	Maire	Communauté de communes du Sisteronnais Bluch	SPAGNOU Daniel	8049	B			OUI	27/03/2019 23/03/2021 16/11/2023	TEMLIER Pierre ACCOUL Bernard (M) - Franck PERLEO et Jean-Louis CLEMENT (sup)	OUI					
Syndicat Eau et Assainissement Verdon (SEAV)	Cyrille	GIREUD	Président	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	3282	A	OUI	22/17	OUI	10/21/17	GRAC Micha (M) et SURLE Frédéric (sup)	OUI					
SVU Vallée du Jabron	Antoine	POLATOUCHE	Président	Communauté de communes Jabron Lure	AVINENS René	1094	A	OUI	17/2/17	OUI	31/07/2017 13/10/2023	GUERIN Claude (M) et LATIL Yves (sup)	OUI					
SM AEP Durmae Plateau Albion	Gérard	BURCHERI	Président	Multiple	AVINENS René DEPIEDS Jacques GEHANT David GRUNET Patricia	9284	B	OUI	23/1/17	OUI	30/03/2017 14/12/17	BURCHERI Gérard - JOSEPH ORLANDO André - BOUJOUIS Joemy (sup)	OUI					
SOLEILHAS	Jean-Pierre	LOMBARD	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	294	A			OUI	04/21	Alain SCURROT (M) et Pascal FLEURY (sup)	OUI					
SOURIBES	Patrick	HEYRIES	Maire	Communauté de communes Jabron Lure	AVINENS René	199	A	OUI	27/1/17	OUI	16/02/2017 22/08/2017	HEYRIES Patrick (M) et VALENTIN Gérard (sup)	OUI					

Données générales de l'adhérent														Données d'adhésion					
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (strate pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent* agréé	Signatures adhérents	Nbre Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires	
TARTONNE	Jean-Louis	SILVY	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Vercors - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	184	A	OUI	21/2/17	OUI	23/02/2017 14/03/2017	SERRA François (M) et MAUREL-Josiane (sup)	OUI						
THEZE	Gérard	DUBUISSON	Maire	Communauté de communes du Sisronnais Sud-est	SPAGNOU Daniel	284	A	OUI		OUI	02/02/2017 14/12/2017	COMBES Alain (M) et DUBUISSON Gérard (sup)	OUI						
THOARD	Denis	BALLE	Maire	Provence-Alpes Agglomération	SPANET-BRUNELLO Patricia	873	A	OUI	26/1/17	OUI	16/05/2017 28/05/2017 27/09/2023	COLLAVINI Jean-Claude et FABRE Jean-Claude	OUI						
THORAME BASSE	Bruno	BICHON	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Vercors - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	622	A	OUI	28/1/17	OUI	14/04/2017 07/12/2017 02/24/21	Bruno BICHON (M) et Floirine SENES	OUI						
THORAME HAUTE	Thierry	OTTO-BRUC	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Vercors - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	597	A	OUI	28/1/17	OUI	8/9/21	SCARAVIZZI Jean-Marie (M) et GILETTA Guillaume (sup)	OUI						
THUILES	Sandra	REYNAUD	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Saint-Ponsion	JACQUES Elisabeth	562	A	OUI	6/6/17	OUI	13/10/20	Roland LELLY (M) et Nans WERFUGER (sup)	OUI						
TURRIERS	Jean-Yves	SIGAUD	Maire	Communauté de communes du Sisronnais Sud-est	SPAGNOU Daniel	424	A	OUI	24/1/17	OUI	6/6/23	Jean-François PIZZABALLA (M) et Nicole PEIX (sup)	OUI						
UBAYE SERRE-PONCON	Jean-Michel	TRON	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Saint-Ponsion	JACQUES Elisabeth	1155	A			OUI	30/6/23	REYNAUD François et LAUBERT Romaric							
UBRAYE	Claude	ROUSTAN	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Vercors - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	184	A	OUI	6/6/17	OUI	15/2/18	ROUSTAN Claude (M) et MUNIER Aurélie (sup)	OUI						

Données d'adhésion																			
Collectivités	Prénom	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (arts pop. DGF)	Achéron de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convent signé	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
JUVENET FOURS	Patrick	BOUVET	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Sarre-Ponpon	JACQUES Elisabeth	4187	A	NON	17/11/17										
VACHERES	Alain	CLAPIER	Maire	Communauté de communes Petite Provence Pays de Baston	DEPIEDS Jacques	433	A	OUI		OUI	23/8/17	CLAPIER Alain (tit) et LE CORNEC Daniel (sup)	Oui						
VAL DE CHALVAGNE	Anabal	ONCINA	Maire	Communauté de communes Alpes Provençales Verdon - Sources de Lumière	LAUGIER Maurice	176	A	OUI	22/4/17	OUI	22/4/17	GATTI Christian (tit) et BEZIER Gérard (sup)	Oui						
VAL D'ORONAYE	Chantal	DONNEAUD	Maire	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Sarre-Ponpon	JACQUES Elisabeth	237	A	OUI	27/5/17	OUI	05/04/2017 08/08/2022	Bernard CRAPSKY (tit) et Julie RET (sup)	Oui		0	Michel DALMASSO			
VALAVOIRE	Hervé	MIRAN	Maire	Communauté de communes du Sisteronnais Bulch	SPAGNOU Daniel	65	A	OUI	16/6/17	OUI	19/08/2017 18/09/2017	Hervé MIRAN (tit) et Fabrice COLCOMBERO (sup)	Oui						
VALBELLE	Pierre Yves	VADOT	Maire	Communauté de communes Jabron Lure Verdon Durance	AVIENS René	319	A	OUI	10/2/17	OUI	01/02/2017 31/05/2017 09/10/2017	VADOT Pierre-Yves (tit) et Raymond GRCS (sup)	Oui						
VALENSEOLE	Gérard	AURRIC	Maire	Durance Libéron Verdon Agglomération	GALTIER Camille	3511	A												
VALERNES	Jean-Christophe	PIK	Maire	Communauté de communes du Sisteronnais Bulch	SPAGNOU Daniel	299	A	OUI	19/3/17	OUI	22/05/2017 16/09/2017	PIK Jean-Christophe (tit) et GSWIE Henri (sup)	Oui						
VALMEILLH	Elisabeth	COLLIMBON	Maire	Communauté de communes du Sisteronnais Bulch	SPAGNOU Daniel	333	A	OUI	29/6/17	OUI	26/6/17	COLLIMBON Elisabeth	Oui						

Données d'adhésion

Collectivités	Prénoms	Nom	Fonction	EPCI	Président EPCI	Pop. DGF 2022	Type adhérent (stat. pop. DGF)	Adhésion de principe	Date adhésion principe	Délibération prise	Date Délibération	Représentant(s)	Convaincu signé	Signatures adhérents	Nbre	Pouvoir attribué à	Signatures mandataires	Nbre 2	Commentaires
VENTEROL	Bernard	RENOY	Maire	Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	BONNAPFOUX-Joël	292	A			OUI	14/12/20	NOEL Raphaël (M) et PHILIP Michel (sup)	OUI						
VERDACHES	Guy	AUZET	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	141	A	OUI		OUI	18/8/17	AUZET Guy (M) et GIRAUD Blaise (sup)	OUI						
VERGONS	Maurice	LOUBERT	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUSIER Maurice	216	A	OUI	25/17	OUI	14/04/2017 13/07/2017	PRINCE Michèle (M) et COLLOMP Alain (sup)	OUI						
VERNET	François	BALIQUE	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	357	A	OUI		OUI	10/8/17	François BALIQUE	OUI						
VILLARS COLMARS	Laurent	ROUX	Maire	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière	LAUSIER Maurice	709	A	OUI	10/5/17	OUI	11/3/21	Laurent ROUX (M) et Thierry REGA (sup)	OUI						
VILLENEUVE	Pierre	POURCIN	Maire	Communauté de communes Hauts Provence Pays de Barco	DEPIEDS Jacques	223	A	OUI	16/2/17	OUI	10/03/2017 12/09/2017	POURCIN Pierre (M) et Jean-François CHARRAN (sup)	OUI						
VOLVONE	Serges	FALDIRIN	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	4487	A			OUI	18/7/19	MASCHALTENBRAND (M) M. YVENES (sup)	OUI						
	Sandrine	COSSERAT	Maire	Provence Alpes Agglomération	GRANET-BRUNELLO Patricia	1791	A			NON	20/12/17	COSSERAT Sandrine (M) et MASCHALTENBRAND M. YVENES (sup)							
VOLX	Jérôme	DUBOIS	Maire	Durance Luberon Verdon Agglomération	GALTIER Camille	3382	A			OUI	25/1/15	Anelina RIPOLE (M) Robert MAILLET (sup)	OUI						

**STATUTS DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE
INGENIERIE ET TERRITOIRES 04 (IT04)**

Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2023.

<i>TITRE I - CREATION ET DISSOLUTION DE L'AGENCE, DISPOSITIONS GENERALES</i>	2
Article 1 - Constitution de l'agence départementale	2
Article 2 – Objet	2
Article 3 – Siège	3
Article 4 - Durée	3
Article 5 – Membres	3
Article 6 – Adhésion	4
Article 7 - Conditions de retrait	4
Article 8 – Partenaires	5
Article 9 – Dissolution	5
<i>TITRE II - ADMINISTRATION DE L'AGENCE</i>	5
Article 10 - Composition des Assemblées générales	5
Article 11 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée générale ordinaire	6
Article 12 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée générale extraordinaire	7
Article 13 - Composition du Conseil d'administration	8
Article 14 - Fonctionnement du Conseil d'administration	10
Article 15 - Pouvoirs du Conseil d'administration	10
Article 16 - Président du Conseil d'administration	11
Article 17 – Vote à distance et dématérialisation des sessions	12
<i>TITRE III - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE</i>	12
Article 18 - Le Directeur	12
Article 19 – Ressources	13
Article 20 – Dépenses	13
Article 21 - Régime financier	13
Article 22 - La passation des contrats	14
Article 23 – Adhésion	14

TITRE I - CREATION ET DISSOLUTION DE L'AGENCE, DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Constitution de l'agence départementale

En application de l'article 32 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions, codifié à l'article L.5511-1 (cf. annexes) du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé entre le Département des Alpes de Haute-Provence, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et tout autre établissement de droit public des Alpes de Haute-Provence adhérents aux présents statuts, un établissement public administratif dénommé :

Agence Départementale – Ingénierie et Territoires 04 (IT04).

Le Département des Alpes de Haute-Provence et les collectivités de cet établissement public administratif décident, par la création de cet outil d'assistance technique et d'ingénierie, de mutualiser leurs ressources et leurs besoins afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales, et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Article 2 – Objet

Sur le territoire des Alpes de Haute-Provence, IT04 (également dénommée ci-après « Agence ») a pour objet d'apporter au bénéfice de ses membres, une assistance d'ordre technique, financière et juridique.

L'Agence apporte ainsi à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau : Eau potable et assainissement dont les thématiques en lien avec ces sujets (Défense Extérieure Contre l'Incendie et problématiques pluviales notamment) ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Performance énergétique des bâtiments et les thématiques en lien avec ce sujet ;
- Recherche de financements et commande publique pour les sujets mutualisables entre adhérents ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

Les interventions de l'Agence sont regroupées en deux catégories :

- Les interventions éligibles à l'assistance technique des Départements au sens de l'article L3232-1-1 (cf. annexes) du CGCT, qui permettent de bénéficier d'une tarification différenciée pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire ;
- Les interventions classiques, en application de l'article L.5511-1 du CGCT.

Le Département, par voie de Délibération, confie dans ce cadre à IT04 la réalisation de ses missions d'assistance technique qui relèveraient de l'article L3232-1-1 du CGCT. IT04 devient de fait l'opérateur unique de ce Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) à l'échelle du département des Alpes de Haute-Provence. Pour autant, le Département reste seul compétent en la matière, notamment pour juger de l'éligibilité des demandes relevant de ce dispositif.

Elle a ainsi vocation à réaliser toutes études, recherches, démarches et réalisations permettant d'atteindre les objectifs précédemment définis. Les moyens utilisés seront essentiellement axés sur de l'assistance technique, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le cas échéant de la maîtrise d'œuvre. Elle peut également se constituer, en tant que de besoin, en «centrale d'achats» au sens de la réglementation en matière de commande publique.

L'Agence, pour réaliser ces missions, pourra avoir recours aux services d'un intervenant extérieur (consultant, bureau d'études,...).

Article 3 – Siège

Le siège de Agence Départementale – Ingénierie et Territoires 04 est fixé à l'Hôtel du Département – 13 rue du Docteur Romieu CS 70216 - 04995 DIGNE LES BAINS CEDEX.

Il ne peut être transféré que par décision du Conseil d'administration.

Article 4 - Durée

IT04 est créée pour une durée illimitée.

Article 5 – Membres

Sont membres de l'Agence, le Département, les communes et les établissements publics intercommunaux du Département qui ont adhéré dès sa création ainsi que les communes, les établissements publics intercommunaux et les organismes publics de coopération locale prévus par les lois et règlements en vigueur du département ayant adhéré à l'Agence après sa création, dans les conditions définies ci-après.

On considère au sens du présent article que :

- Les établissements publics intercommunaux sont notamment les syndicats de communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), les syndicats mixtes fermés ;
- Les organismes publics de coopération locale sont notamment les syndicats mixtes ouverts, les groupements d'intérêt public (GIP) ou les établissements publics locaux, exclusivement composés de collectivités locales au sens de l'article L.5511-1 du CGCT, et disposant d'une personnalité juridique propre.

Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence, les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leurs représentants pour les communes, les Présidents ou leur représentant pour les établissements publics intercommunaux et les organismes publics de coopération locale.

Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant peut siéger à plusieurs titres.

Article 6 – Adhésion

Le Département est membre de droit à la création de la structure. Toute commune, tout établissement public intercommunal ou tout organisme public de coopération locale des Alpes de Haute-Provence au sens de l'article 5 peut demander son adhésion à IT04 après sa création.

Les présents statuts seront approuvés, sans réserve, par délibération de l'organe compétent. Toutes les structures qui adhèrent aux présents statuts s'engagent à payer une participation financière, ou contribution, telle qu'elle sera fixée par le Conseil d'administration et approuvée par l'Assemblée générale.

La contribution est annuelle et fonctionne en année civile. Pour l'année d'adhésion, le montant de la contribution sera établi à partir de la date d'obtention du statut de membre à IT04, sans pouvoir être inférieure à une demi-contribution annuelle.

La qualité de membre s'acquiert de droit au 1er jour du mois suivant la réception par IT04 des présents statuts et du règlement intérieur approuvés sans réserves par l'organe demandeur compétent. Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale en sont informés lors des réunions les plus proches, sans condition de vote spécifique.

L'adhésion d'un établissement public intercommunal ou d'un organisme public de coopération locale n'emporte pas adhésion individuelle des communes qui le composent.

Chaque commune, établissement public intercommunal ou organisme public de coopération locale adhère pour ses propres compétences.

Article 7 - Conditions de retrait

La qualité de membre de l'Agence se perd par le retrait volontaire ou le non respect des statuts ou du règlement intérieur, constaté par le Conseil d'administration.

Tout membre peut demander son retrait de IT04 en produisant la délibération de l'organe compétent. Le Conseil d'administration et l'Assemblée générale en sont informés lors des réunions les plus proches, sans condition de vote spécifique. Le retrait prend effet 3 mois après la délibération de retrait du membre.

Le retrait d'une collectivité entraîne automatiquement l'impossibilité pour cette dernière de solliciter à nouveau la qualité de membre pour une période de deux ans, sauf changement d'exécutif ou modification du règlement intérieur concernant les contributions annuelles.

Les obligations de toute nature, nées avant la délibération de retrait, à l'égard de IT04, restent à la charge du membre sortant, tant qu'elles n'ont pas été satisfaites.

Aucun remboursement de la participation annuelle versée ne sera effectué.

En cas de non respect des statuts ou du règlement intérieur, la perte de cette qualification est décidée par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par à l'article 15 des présents statuts. Dans cette hypothèse, le retrait prend effet dès la notification à l'intéressé de la décision du Conseil d'administration. Tout membre qui cesse de faire partie de IT04, quelle qu'en soit la cause, ne peut réclamer aucune part des biens ou de l'actif de la structure.

Article 8 – Partenaires

Dans les limites des missions définies, l'établissement peut s'associer avec les organismes qui contribuent à la réalisation des mêmes missions et au développement des activités de IT04 (services de l'Etat et associations notamment).

Les conventions afférentes fixent notamment les modalités selon lesquelles les activités de ces divers organismes participent aux prestations communes. Ils peuvent participer aux instances délibératives de IT04 avec voie consultative.

Article 9 – Dissolution

La dissolution de IT04 ne pourra être décidée que par une Assemblée générale extraordinaire, convoquée et délibérant dans les conditions prévues par les présents statuts.

L'Assemblée désignera plusieurs commissaires liquidateurs chargés de la liquidation du patrimoine de l'Agence et de la résiliation de ses contrats, après en avoir déterminé les conditions dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Le Président de l'Agence est chargé de procéder à sa liquidation.

Les comptes sont arrêtés à cette date. L'actif et le passif sont repris dans les comptes du Département des Alpes de Haute-Provence.

La situation des personnels propres de IT04 est déterminée par la délibération de l'Assemblée générale décidant de la dissolution. Les personnels mis à disposition par le Département réintègrent de droit leur collectivité d'origine.

TITRE II - ADMINISTRATION DE L'AGENCE

Article 10 - Composition des Assemblées générales

L'Assemblée générale comprend tous les membres de IT04, soit les représentants du Département, des communes, établissements publics intercommunaux et organismes publics de coopération locale des Alpes de Haute-Provence définis à l'article 5.

Les membres peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre. Chaque membre ne peut détenir qu'un pouvoir au plus pour chaque fonction occupée et décrite à l'article 5, avant dernier alinéa.

Les Assemblées générales peuvent être ordinaires ou extraordinaires.

Le nombre de voix pour l'Assemblée générale se décompose comme suit :

Membres définis au sens de l'article 5	Nombre de représentant(s) par adhésion	Nombre de voix par représentant
Membres des communes, établissements publics intercommunaux et organismes publics de coopération locale (habitants en population DGF)		
Structures de moins de 5 000 habitants	1	1
Structures entre 5 000 et 30 000 habitants	2	10
Structures de plus de 30 000 habitants	2	30
Membres du Conseil départemental		
Conseillers départementaux	30	N

Le nombre N de voix attribué à chaque Conseiller départemental est égal au nombre total des voix des autres adhérents divisé par trente, arrondi au chiffre supérieur. Il est calculé pour chaque Assemblée générale et consigné sur le procès verbal de séance.

Le mode de désignation des représentants de l'Assemblée générale au sein du Conseil d'administration est fixé à l'article 13 des présents statuts.

Article 11 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée générale ordinaire

L'Assemblée générale ordinaire des membres de IT04 se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président expédiée au moins quinze jours francs avant la réunion avec indication de l'ordre du jour prévisionnel. En situation d'urgence, dûment justifiée, ce délai peut être ramené à sept jours francs.

L'ordre du jour des Assemblées générales ordinaires est fixé par le Conseil d'administration. Celui-ci est tenu d'y faire figurer toutes les questions dont l'inscription lui est demandée par un tiers au moins des membres de l'Assemblée générale, dès lors qu'elles lui ont été présentées au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée générale ordinaire.

L'Assemblée générale délibère sur toutes questions inscrites à l'ordre du jour.

Elle entend lecture du rapport du Conseil d'administration sur les activités de l'Agence et des comptes de l'année passée, ainsi que la présentation des orientations budgétaires pour l'année à venir. L'Assemblée se prononce sur ce rapport qui est transmis chaque année à l'ensemble des membres.

L'Assemblée générale ordinaire détermine la politique générale de l'Agence et approuve le programme d'activités pour l'année suivante. Le budget et le tarif des adhésions sont proposés par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale ordinaire statue en dernier ressort et ses décisions sont applicables au 1er janvier suivant.

Les décisions sont prises à la majorité simple de ses membres présents, représentés ou ayant participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions.

Le quorum est atteint si le tiers des membres de chacun des collèges sont présents, représentés ou ont participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents, représentés ou ayant participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions. En cas de vote à parts égales, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations des Assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président et approuvé lors de l'Assemblée générale suivante.

Les séances de l'Assemblée générale ordinaire ne sont pas publiques.

Article 12 - Convocation, rôle et fonctionnement de l'Assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée générale extraordinaire est convoquée par le Président du Conseil d'administration, dans les mêmes conditions de délai que l'Assemblée générale ordinaire, ou sur proposition du tiers des membres de IT04 soumise au Président un mois au moins avant la séance.

Elle peut statuer sur toutes les questions urgentes qui lui sont soumises par le Conseil d'administration. Seule l'Assemblée générale extraordinaire peut décider des modifications des statuts, de la dissolution de IT04 et de sa fusion avec tout autre établissement public.

Elle ne peut délibérer que si le tiers des membres de chacun des collèges de votants y sont présents, représentés ou ont participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée à nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents, représentés ou ayant participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions.

Les décisions de l'Assemblée générale extraordinaire sont adoptées à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents, représentés ou ayant participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions.

Les délibérations des Assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal signé par le Président et approuvé lors de l'Assemblée générale suivante.

Les séances de l'Assemblée générale extraordinaire ne sont pas publiques.

Dans le cas particulier de l'Assemblée générale constitutive, la séance sera présidée par le Conseiller départemental le plus âgé et son secrétariat assuré par le Conseiller départemental le plus jeune.

Article 13 - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 18 membres à voix délibérative.

Pour la désignation des membres au Conseil d'administration, les membres de IT04 sont répartis en trois collèges. Seuls les deux premiers collèges ont voix délibérative.

Les membres du Conseil d'administration ne peuvent :

- Prendre ou conserver un intérêt dans les entreprises en rapport avec IT04 ;
- Occuper une fonction dans ces entreprises ;
- Assurer une prestation pour ces entreprises ;
- Prêter leurs concours à titre onéreux à IT04.

En cas d'infraction à ces interdictions, l'intéressé est déchu de son mandat par le Conseil d'administration à la diligence du Président.

Les collèges sont composés comme suit :

- Collège des Conseillers départementaux (1^{er} Collège) : 9 représentants désignés au sein des Conseillers départementaux, dont son Président, et disposant chacun d'une voix ;
- Collège des élus locaux représentant les communes, établissements publics intercommunaux et organismes publics de coopération locale des Alpes de Haute-Provence définis à l'article 5 (2^{ème} Collège) : 9 représentants désignés selon les modalités définies ci-après ;
 - Structures de moins de 5 000 habitants (population DGF) : 3 représentants désignés parmi les structures de la même strate de population au sein de l'Assemblée générale, et disposant chacun d'une voix
 - Structures entre 5 000 et 30 000 habitants (population DGF) : 3 représentants désignés parmi les structures de la même strate de population au sein de l'Assemblée générale, et disposant chacun d'une voix
 - Structures de plus de 30 000 habitants (population DGF) : 3 représentants désignés parmi les structures de la même strate de population au sein de l'Assemblée générale, et disposant chacun d'une voix

- 3^{ème} Collège : Collège des personnalités qualifiées, désignées à la majorité par les membres des deux premiers collèges, représentant des personnes morales qui n'appartiennent pas aux catégories définies à l'article L.5511-1 du CGCT. Leurs représentants, au nombre de 2 par adhérent, seront désignés dans le respect des règles de parité conformément à l'article 52 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

Les membres du 1^{er} collège sont désignés à compter de l'Assemblée générale constitutive jusqu'au renouvellement de l'Assemblée départementale, puis pour la durée de leur mandat après chaque renouvellement de l'Assemblée délibérante du Département. Ils sont désignés par délibération du Conseil départemental.

Les membres du 2^{ème} Collège sont désignés lors des Assemblées générales selon les modalités suivantes :

- Ils sont élus par les représentants des communes, établissements publics intercommunaux et organismes publics de coopération locale ;
- Les modalités de désignation sont libres. Cependant, en cas de défaut d'accord entre les parties, un scrutin plurinominal à un seul tour sera organisé. Pour chaque représentant quelle que soit sa structure d'origine, un vote sera égal à une seule voix. Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour seront désignés (majorité relative). En cas d'égalité, c'est la structure représentant le plus grand nombre d'habitants qui sera désignée ;
- Dans l'hypothèse où il y aurait un nombre insuffisant de candidats pour une catégorie, les membres de l'Assemblée générale seraient alors libres de choisir un candidat issu d'une autre catégorie de membre au sein du même collège selon le même mode de désignation.

Ils sont élus la première fois lors de l'Assemblée générale constitutive pour le reste de la durée de leur mandat puis pour la durée de leur mandat après chaque renouvellement de l'Assemblée délibérante de leurs structures respectives.

L'Assemblée générale prend acte de ces désignations.

Le Président est de droit issu du 1^{er} Collège, et assisté de deux Vice-présidents, l'un issu du 1^{er} Collège, l'autre du 2^{ème} Collège. Par ailleurs, un secrétaire est désigné parmi les membres du 2^{ème} Collège. Ils sont librement désignés en Conseil d'administration.

Les membres sortants sont rééligibles.

Si un administrateur perd la qualité en vertu de laquelle il a été désigné, il cesse immédiatement de faire partie du Conseil d'administration. Dans ce cas, ainsi que suite à un décès ou à une démission, le collège concerné de l'Assemblée générale désigne pour la durée restante du mandat interrompu un remplaçant qui pourra se représenter, selon les modalités définies précédemment.

Les fonctions d'administrateurs, y compris celle de Président, ne donnent pas lieu au versement d'indemnités, sauf remboursement des frais inhérents à des missions relatives à l'Agence.

Article 14 - Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur l'initiative de son Président qui fixe l'ordre du jour, ou à défaut, des deux tiers de ses membres (1^{er} et 2^{ème} Collège) sur un ordre du jour déterminé.

Le délai de convocation est d'au moins sept jours francs.

Les membres du Conseil d'administration peuvent se faire représenter en donnant pouvoir par écrit à un autre membre du Conseil d'administration. Chaque membre ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Le Directeur de l'Agence assiste aux séances à titre consultatif, et peut être accompagné d'un membre du personnel de l'Agence à sa demande. Le Conseil d'administration et le Président peuvent convoquer toute personne qualifiée dont ils estiment la présence utile aux débats du Conseil, à titre consultatif.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la moitié des membres y sont présents, représentés ou ont participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions. Si le quorum n'est pas atteint, le Conseil est à nouveau convoqué avec le même ordre du jour à trois jours au moins d'intervalle dans un délai maximum de quinze jours. Il délibère alors sans condition de quorum.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité absolue de ses membres présents, représentés ou ayant participé à la session dans les conditions définies à l'article 17 relatif au vote à distance et à la dématérialisation des sessions. En cas de vote à parts égales, la voix du Président est prépondérante.

Les délibérations font l'objet de procès-verbaux signés par le Président et consignés au registre. Elles sont notifiées aux intéressés et communiquées aux membres du Conseil d'administration dans le mois qui suit la séance.

Les séances du Conseil d'administration ne sont pas publiques.

Article 15 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de IT04, sauf celles qui relèvent statutairement de l'Assemblée générale.

A ce titre, il délibère notamment sur :

- La fixation de l'ordre du jour, sur proposition du Président, des Assemblées générales ;
- L'établissement, pour approbation par l'Assemblée générale, du programme et du rapport d'activités de IT04 ;
- Les demandes d'intervention d'adhérents hors des domaines spécifiés à l'article 2 ;
- Le règlement intérieur de IT04 ;
- Les propositions de modification des statuts ;
- Les conventions de partenariat ;

- Les demandes d'adhésion et les retraits des membres ;
- Le montant des contributions des adhérents ;
- La tarification, le cas échéant, des prestations de services aux collectivités ;
- Le budget et ses modifications ;
- Les comptes de l'établissement et l'affectation des résultats de l'exercice ;
- La conclusion d'emprunts ;
- Les actions judiciaires et les transactions ;
- Le transfert du siège de l'établissement public administratif ;
- La désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), en cas de besoin ;
- Les conditions générales d'emploi et de rémunération des agents en contrat avec l'Agence.

Le Conseil d'administration peut déléguer au Président certaines de ses attributions. Le Président doit rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation dès la séance qui leur fait suite.

Article 16 - Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration est chargé de la préparation et de l'exécution des délibérations des Assemblées Générales et du Conseil d'administration et doit tenir le Conseil d'administration régulièrement informé de la marche générale des services et de la gestion de l'établissement. En cas d'absence, il est remplacé par le Premier Vice-président ou à défaut par le Deuxième Vice-président.

Le Président représente l'Agence dans tous les actes de la vie civile. Il est compétent pour régler les affaires de l'Agence, autres que celles qui sont énumérées aux articles 3 et 15.

Il a les qualités d'exécutif et d'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'Agence. Le Président déclaré comptable de fait par un jugement du juge des comptes statuant définitivement est suspendu de sa qualité d'ordonnateur jusqu'à ce qu'il ait reçu quitus de sa gestion. Dans ce cas, le Conseil d'administration délibère afin de confier à un Vice-président les attributions d'ordonnateur. Cette fonction prend fin dès lors que le Président du Conseil d'administration a reçu quitus de sa gestion.

Il peut, sous le contrôle du Conseil d'administration, ester en justice au nom de l'Agence, tant en demande qu'en défense, former tous appels ou pourvois, préparer et négocier les transactions. Dans le cadre de cette compétence, le Président est autorisé à avoir recours à l'assistance de l'avocat de son choix, si nécessaire.

Dans le domaine des marchés à procédure adaptée, le Président est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres et marchés subséquents ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le principe de cette délégation n'est pas remis en cause en cas de changement de seuils réglementaires.

Le Président nomme le personnel aux emplois créés par le Conseil d'administration.

Il peut déléguer une partie de ses pouvoirs aux Vice-présidents et au Directeur de l'Agence. Cette délégation doit être expresse, écrite et énumérer avec précision les compétences déléguées.

Article 17 – Vote à distance et dématérialisation des sessions

Le terme « session » désigne les réunions des Assemblées Générales et des Conseils d'Administration.

L'ensemble des sessions de l'Agence pourront faire l'objet de votes à distance et dématérialisés. La validité de ces votes sera conditionnée au fait que leurs modalités soient prévues dans l'ordre du jour des sessions concernées et qu'elles soient conformes au titre IV du règlement intérieur. Ce dernier définit notamment les caractéristiques de chaque type de vote ainsi que les conditions détaillées de leur organisation propres à garantir la sincérité du scrutin et, le cas échéant, le secret du vote.

Le membre faisant le choix d'un vote à distance sera considéré comme participant à la session et sera donc intégré pour la validation des conditions du quorum au même titre qu'un membre présent. En cas de vote en présentiel lors d'une session et de vote électronique par un même membre, seul le vote en présentiel pourra être pris en compte.

TITRE III - GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Article 18 - Le Directeur

Le Directeur de l'Agence est nommé par le Président sur proposition du Conseil d'administration. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes formes.

Il assiste le Président du Conseil d'administration dans ses fonctions. Il assure la direction du personnel sur lequel il a autorité et l'organisation, l'animation et l'exécution des missions confiées à l'Agence. Il peut recevoir du Président toute délégation non générale pour assurer la direction des services de l'Agence.

Il assiste aux réunions du Conseil d'administration et aux Assemblées Générales avec voix consultative.

Les fonctions de directeur sont incompatibles avec tout mandat électif et celle de membre du Conseil d'administration. Le directeur ne peut prendre ou conserver aucun intérêt dans des entreprises en rapport avec IT04, n'occuper aucune fonction dans ces entreprises, ni assurer des prestations pour leur compte. En cas d'infraction à ces interdictions, le directeur est démis de ces fonctions par le président du Conseil d'administration. Il est immédiatement procédé à son remplacement.

Article 19 – Ressources

Les ressources de IT04 peuvent être constituées par :

- Les participations financières de ses membres ;
- Les produits de services rendus ;
- Les subventions et dotations ;
- Toute autre recette provenant de l'exercice de ses activités autorisées par les lois et règlements ;
- Des mises à disposition gratuites de personnels des adhérents conformément à l'article 61-1 II de la loi n°84-53.

Les participations financières des membres sont constituées des cotisations ou des droits d'entrée dues au titre de l'adhésion à la structure. Elles sont consignées dans le règlement intérieur de l'Agence et toute modification de leur base ou de leur assiette devra faire l'objet d'une validation par l'Assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 11 ci-dessus.

Les produits issus de services rendus entre IT04 et ses adhérents bénéficient du statut de contrats de prestations intégrées (autrement appelés contrats de quasi-régie ou « in house ») au sens de la jurisprudence communautaire.

Du personnel, des matériels ainsi que des locaux du Département des Alpes de Haute-Provence seront mis à disposition de IT04. Ces mises à disposition se traduiront par la passation de conventions entre l'Agence et le Conseil Départemental.

IT04 pourra bénéficier de mise à disposition de personnels, des matériels ainsi que des locaux par tous ses adhérents selon les mêmes termes que le Département.

Article 20 – Dépenses

Les dépenses de IT04 sont constituées par :

- Les frais de personnel ;
- Les frais de fonctionnement et d'investissement liés à ses missions ;
- De façon générale, toutes dépenses nécessaires à l'activité de l'établissement.

Article 21 - Régime financier

Les opérations financières et comptables de IT04 sont effectuées conformément aux dispositions applicables en vertu de l'article L. 1612-20 du CGCT.

Le budget est préparé et exécuté par l'ordonnateur.

L'ordonnateur établit, en fin d'exercice, le compte administratif. Ce dernier doit être voté par le Conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

La gestion comptable de IT04 est assurée par un comptable du Trésor désigné par arrêté préfectoral.

Il établit, en fin d'exercice, le compte de gestion. Ce dernier doit être voté par le Conseil d'administration au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Article 22 - La passation des contrats

IT04 se soumet aux procédures de la commande publique ou de toute autre règle applicable aux établissements publics locaux.

Article 23 – Adhésion

IT04 peut adhérer à tout organisme, dans le respect de son objet et des prescriptions légales et réglementaires.



ANNEXES

Article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Créé par Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Article L3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Modifié par LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 94

Pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire, le département met à la disposition des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat une assistance technique dans des conditions déterminées par convention.

Le département peut déléguer ces missions d'assistance technique à un syndicat mixte constitué en application de l'article L. 5721-2 dont il est membre.

Dans les départements d'outre-mer, cette mise à disposition est exercée, dans les domaines de l'assainissement, de la protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques, par les offices de l'eau prévus à l'article L. 213-13 du code de l'environnement.

En Corse, les missions d'assistance technique prévues au premier alinéa du présent article peuvent être exercées par la collectivité territoriale de Corse ou par l'un de ses établissements publics.

Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités d'application du présent article, notamment les critères de détermination des communes et des établissements visés au premier alinéa et les conditions de rémunération de cette mise à disposition.